

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-187
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2024

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	5	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **MUCCIO**, Alain **POMMIER** procuration à J-L **MORELLI**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Monique **GRAZIANO-BAYLE**

Objet : Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu les avis des associations des commerçants,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail après avis du Conseil municipal,

Considérant que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches est supérieur à cinq (5), l'arrêté municipal est pris après avis des instances syndicales, et avis concordant des organes délibérants de l'Agglomération du Gard Rhodanien et de la Commune de Bagnols-sur-Cèze (Gard),

Considérant que douze (12) dimanches ainsi que les commerces de vente au détail sont concernés,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales pour l'année 2024 à savoir douze (12) ouvertures dominicales aux dates suivantes :
 - 7 janvier
 - 14 janvier
 - 21 janvier
 - 26 mai
 - 16 juin
 - 30 juin
 - 7 juillet
 - 24 novembre
 - 1er décembre
 - 8 décembre
 - 15 décembre
 - 22 décembre
- de prendre acte de la nécessité de l'avis concordant de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **04 DEC. 2023**

et publié le **04 DEC. 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPPEL

